



**DECISION N°26-2026-
CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST
ET L'ATELIER MUSEE DU CHAPEAU**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2026. 023.07.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 7 janvier 2026, approuvant l'attribution de subventions aux associations 2026 par CC Forez-Est dont 180 000,00 € à l'association de l'Atelier-Musée du Chapeau,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que les missions de l'association Atelier-Musée du Chapeau sont d'intérêt général,

Considérant qu'à ce titre, la CC Forez-Est décide d'apporter son soutien à l'association Atelier-Musée du Chapeau dans l'exercice de ses missions dans le cadre des objectifs précisés à l'article 1 et des moyens prévus à l'article 2 de la convention ci-annexée,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la convention avec l'association de l'Atelier-Musée du Chapeau pour l'année 2026.

ARTICLE 2

Dire que les crédits sont prévus au budget.

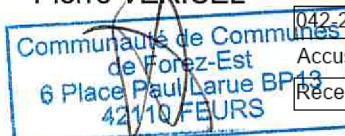
ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 03/02/2026

**Le Président,
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-262026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026